L'opposition et l'opportunité : Mgr Joseph de Roggenbach, Jean-Baptiste Gobel et les débuts de la Révolution française

Autor(en): **Muller, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **110 (2007)**

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'opposition et l'opportunité

Mgr Joseph de Roggenbach, Jean-Baptiste Gobel et les débuts de la Révolution française

Claude Muller

Aux bornes orientales du royaume de France, au XVIIIe siècle, frontières politiques et religieuses ne coïncident pas[1]. L'Alsace constitue, de ce point de vue, un des exemples les plus remarquables. La bande septentrionale alsacienne, de Wissembourg à Lauterbourg, dépend de l'évêque de Spire[2], dont l'essentiel des possessions se situe dans le Palatinat. Dans la partie centrale, l'évêché de Strasbourg s'étend non seulement sur la Basse Alsace, mais aussi sur la rive droite du Rhin[3]. Enfin, au sud de la région, le diocèse de Bâle englobe une partie impériale et suisse, ainsi qu'une partie alsacienne.

Cette dualité explique peut-être la réticence des historiens à entreprendre une étude globale de l'entité[4]: ainsi les historiens français s'intéressent peu au contexte suisse et réciproquement les chercheurs helvètes explorent un peu moins les archives françaises. La présente étude voudrait faire connaître en Suisse quelques aspects inédits de la fin de l'épiscopat de Mgr Joseph de Roggenbach, vue à partir de documents alsaciens[5] essentiellement.

Les protagonistes de l'histoire

Un cardinal est en droit d'aller régner dans son diocèse sans s'en mêler, de n'en être seulement importuné par ses grands vicaires, ni par le valet sacré et mitré payé pour imposer les mains; et d'y vivre sans inquiétude dans un palais à la campagne, au milieu d'une cour comme un souverain. Le terrible trait du duc de Saint-Simon semble définitivement caractériser les relations entre Mgr Joseph de Roggenbach, prince-évêque de Bâle, et son suffragant, Jean-Baptiste Gobel.

Le souci de la croix: Mgr Joseph de Roggenbach, prince-évêque de Bâle de 1782 à 1794

Le 16 novembre 1782, les chanoines du chapitre de Bâle arrivent à Porrentruy. Le lendemain débutent les prières publiques *pro eligendo episcopo.* L'évêque de Lydda[6], c'est-à-dire le suffragant Jean-Baptiste Gobel, pontifie à la paroisse en présence du chapitre. Le 25 novembre à neuf heures et demie, le même Gobel chante à l'église du collège. Les chanoines, ayant tous communié, entrent dans la chambre de récréation du collège. Ils élisent rapidement Joseph de Roggenbach évêque de Bâle, entre autres par la crainte de se voir imposer le candidat de l'empereur, Maximilien, ou celui du roi de France, Louis de Rohan[7].

Né le 14 octobre 1726, chanoine du chapitre de Bâle depuis 1741, François Sigismond de Roggenbach est issu d'une famille qui a déjà donné l'un des siens à l'épiscopat de Bâle. Son sacre n'a lieu que le 28 octobre 1783, onze mois après son élection, en présence de l'archevêque de Besançon, Mgr Durfort, et de l'évêque de Lydda. Louis Vautrey[8] détaille les premières mesures épiscopales: suppression d'un certain nombre de fêtes dans le diocèse, interdiction des sépultures dans les églises, règlement sur les précautions à prendre pour prévenir les incendies, réorganisation des écoles, négociation avec le Canton de Soleure, création d'une nouvelle garde pour la première fois en service au château et en ville le 17 mai 1783...

On aurait tort de croire que Mgr de Roggenbach reste confiné dans son château de Porrentruy. Comme ses prédécesseurs, il parcourt l'Alsace. Citons par exemple une visite pastorale qu'il entreprend en mai 1787, durant laquelle il confirme. Le dimanche 6 mai, il s'arrête à Kaysersberg, près de Colmar, venant de l'abbaye cistercienne de Pairis[9]. Il arrive sur le coup de neuf heures du matin, met pied à terre chez l'abbé de Holdt[10], conseiller doyen. Le magistrat, le curé, les récollets l'attendent. Une délégation vient le chercher avec le dais porté par quatre chefs de corporation en manteau rouge. Son Altesse se laisse conduire processionnellement à l'église paroissiale. A la porte, le doyen de Holdt, en surplis, le complimente, puis lui présente le goupillon[11].

L'évêque monte ensuite au chœur. Il fait sa prière sur un prie-Dieu placé devant le maître-autel. Puis il dit une messe basse, pendant laquelle les enfants sont conduits deux à deux dans l'église, d'abord les garçons placés dans les bancs ordinairement occupés par les hommes, puis les filles qui s'installent dans les bancs des femmes, à gauche en regardant l'autel. Les deux portes collatérales et la porte principale restent fermées pendant l'office, gardées par des sentinelles. Après la messe, Mgr Joseph de Roggenbach confère le sacrement de confirmation à 883 personnes depuis dix heures jusqu'à onze heures et demie.

Quand la cérémonie s'achève, le doyen Holdt reconduit le prélat chez lui. Pendant la marche, Mgr Joseph de Roggenbach donne sa bénédiction aux confirmés et à la foule qui se pressent en nombre en haie le long de la rue. Les soldats tirent le canon. Le déjeuner est splendide, comme il se doit. Y participent les personnalités locales, tant religieuses que civiles: l'abbé de Pairis dom François Bourste[12], l'abbé de Munster dom Benoît Aubertin[13], le procureur général Neef[14], l'abbé Didner[15], promoteur de l'officialité[16], les abbés Voisard[17] et Kuony[18], secrétaires du diocèse, quatre conseillers du Conseil souverain d'Alsace, à savoir l'abbé Gérard, Horrer, de Boug, de Michelet[19], Peyerimhoff[20], député du magistrat de Kaysersberg, le recteur d'Alspach[21], le curé de Kaysersberg[22], celui de Kientzheim[23], le vicaire général de Klinglin[24] et l'abbé Boug[25].

Au cours de sa tournée, Mgr Joseph de Roggenbach s'inquiète aussi du sort de l'abbaye de Marbach, rattachée unilatéralement au chapitre Saint-Martin de Colmar[26]. Dès le 4 avril 1787, il avait protesté auprès du ministre des Affaires étrangères français contre sa suppression: *L'abbaye de Marbach remplit avec édification les devoirs de sa charge. Je dois aux chanoines les soins de ma sollicitude pour leur conservation, attendu le grand bien qui résulte de leur conduite et de leurs travaux pour la religion et les bonnes mœurs de mon diocèse. Comme évêque étranger, je ne puis que solliciter le ministère de Votre Excellence pour qu'elle voulût bien présenter ma lettre au roi.*[27]

La démarche de Mgr Joseph de Roggenbach est relayée par l'abbé de Raze[28], lequel écrit à l'évêque d'Autun, chargé des affaires ecclésiastiques à la Cour, vers mai 1787[29]. L'abbé de Raze commence en affirmant que le prince-évêque de Bâle voit avec *un véritable chagrin* le sort de l'abbaye, *essentiellement ballottée par des gens intéressés* qui veulent s'approprier ses revenus. Le diplomate insiste sur la nécessité de conserver les chanoines: *Ils sont de la plus grande utilité et même nécessaires dans un diocèse rempli encore de protestants, sujets propres à exercer les fonctions pastorales.* Affirmation très exagérée quant à l'encadrement ecclésiastique, tant il est vrai que l'on assiste au triomphe de la croix au XVIIIe siècle[30], mais parfaitement représentatif de la difficulté de cohabitation confessionnelle.

Une autre lettre de l'abbé de Raze, cette fois à l'archevêque de Toulouse, revient sur cette question le 26 mai 1787[31]: *Une communauté composée de dix-sept religieux chanoines d'une conduite régulière et qui desservent avec autant de zèle que d'édification cinq paroisses et deux chapellenies ne doit pas être confondue avec un certain nombre de communautés dont la principale et presque unique activité est de consommer largement les vivres.* Autre argument destiné à éviter une fermeture, à un moment où, depuis la Commission des Réguliers en France[32], cette mesure est dans l'air du temps.

Terminons par un mémoire de l'intendant d'Alsace de La Galaizière[33] qui signale les problèmes liés à la constitution d'une assemblée de notables, en 1787. Il commence par la situation originale de l'Alsace, redite de l'introduction[34]: *La plus grande partie de l'Alsace dépend de trois diocèses différents, celui de Strasbourg, celui de Bâle et celui de Spire. Presque toute la Haute Alsace est au diocèse de Bâle et celui de Strasbourg s'étend sur une partie de la Basse Alsace.* La suite révèle une vision nationaliste de ce curieux état de fait: *On ne pourrait point appeler tous les grands propriétaires du clergé à une assemblée de cette province si elle avait lieu, puisque des trois évêques dans les diocèses desquels elle est comprise, deux sont souverains étrangers qui n'assistent point aux assemblées s'ils y étaient convoqués.* A l'instar de l'Alsace, *province traitée sur le pied de l'étranger effectif*[35], l'évêque de Bâle est considéré comme un souverain étranger pour la France.

Irrésistible ascension ou fuite en avant? Jean-Baptiste Gobel, le «valet mitré»

Paradoxalement, le suffragant de l'évêque est plus connu, historiographiquement parlant, que l'évêque lui-même. Né à Thann le 30 août 1727, Jean-Baptiste Gobel est le fils d'un conseiller au Conseil souverain d'Alsace, François Antoine Joseph Gobel, et de Marie Thérèse Haus, nièce des deux Haus, évêques suffragants du diocèse. Il fait ses études au Germanicum[36] à Rome, tout en serrant les cordes de la bourse. *A l'égard de la dépense pour les thèses, elle ne sera pas bien grande, puisqu'il n'est pas question de les dédier à qui que ce soit et d'inviter les cardinaux.* [37]

Ordonné prêtre le 19 décembre 1750, Jean-Baptiste Gobel célèbre sa première messe le 1er février 1751, le jour où son frère François Joseph Gobel fait profession à l'abbaye bénédictine d'Ebersmunster[38]. Le 22 août 1753, l'évêque de Bâle, Mgr Joseph Guillaume Rinck de Baldenstein, écrit à l'ambassadeur de France à Soleure que l'évêque de Mirepoix a bien voulu mettre Gobel sur une liste pour qu'il obtienne un bénéfice[39]. Gobel est alors chanoine de Moutier-Grandval, à Delémont. Le conseiller Gobel indique la suite des événements: *Le 25 septembre 1755, mon fils, le chanoine de Delémont, a été reçu et a prêté serment au Conseil en sa qualité d'official de l'évêché de Bâle. Le 16 mai 1756, mon fils a obtenu le canonicat de la cathédrale de Bâle, vacant par le décès du chanoine Léo, notre parent, à la recommandation de l'ambassadeur de France, le comte de Choiseul, et, le 28 juin 1756, il en a pris possession.* A cette époque, un troisième fils du conseiller abandonne le droit pour entrer également dans le clergé[40]. Mais surtout des difficultés financières s'amoncellent sur le conseiller Gobel, parce que son train de

vie est trop dispendieux[41]. Et le «château» de Mortzwiller[42] devient vite un gouffre financier.

Cela n'empêche par Jean-Baptiste Gobel d'entamer une irrésistible ascension, d'une part en abattant un formidable travail et d'autre part en quêtant inlassablement. Ainsi le 3 avril 1765, il sollicite auprès de l'évêque d'Orléans une pension de huit cents livres sur l'abbaye de Marmoutier, en déployant un réseau de grande envergure dans lequel interviennent le général des jésuites Laurent Ricci, le P. Bieganski, ancien professeur de Gobel au Germanicum, et la reine de France elle-même[43]. Surtout, Jean-Baptiste Gobel dispose de la confiance du prince-évêque de Bâle, M^gr^ Simon Nicolas de Montjoie, en place depuis 1762.

Le 26 avril 1763, l'oncle Gobel, prévôt du chapitre Saint-Martin de Colmar, écrit à son frère, le conseiller: *L'official* [Jean-Baptiste Gobel] *a toute la confiance de l'évêque. Son Altesse ne fait absolument rien sans lui, comme je l'ai vu moi-même. Le prince m'a dit de même qu'il serait incessamment déclaré vicaire général et au bout de quelques années et peut-être avant son suffragant. Je souhaite de tout mon cœur que vous et sa chère mère ayez la satisfaction de le voir pontifier à Mortzwiller. En un mot, c'est le Joseph d'Egypte et l'idole de la Cour.* [44]

L'évêque fait cependant patienter Gobel pendant neuf ans. Le 2 janvier 1772, Gobel remercie Toussaint Duvernin, suffragant de l'évêque de Strasbourg, Constantin de Rohan, *pour l'intérêt témoigné à sa nomination de suffragant*. Il conclut: *Daigne le ciel en prolongeant les jours d'un prélat aussi utile à l'Eglise de me donner les forces pour suivre dans ma nouvelle carrière le modèle de sa charité et de ses vertus*. [45]

Le mémoire présenté par Gobel à M^gr^ de Montjoie, le 2 février 1772, pour son sacre, caractérise le nouvel élu: *Pour épargner autant que possible les dépenses, Jean-Baptiste Gobel propose très humblement à son Altesse de recevoir sa consécration des mains de M^gr^ de Lausanne, soit dans l'abbaye de Bellelay, soit dans celle de Hauterive près de Fribourg, en cas que les infirmités de M^gr^ de Lausanne ne lui permettent point de faire le voyage de Bellelay.* Gobel précise encore: *Son Altesse accorde la chambre contiguë à son appartement* au château de Porrentruy à son suffragant, met à sa disposition une voiture et des chevaux *lorsqu'il sera dans le cas de remplir au-dehors l'une ou l'autre fonction épiscopale*, règle les frais des bulles accordées par le Saint-Siège, ainsi que ceux du sacre. Gobel débourse la somme conséquente de six mille livres *pour se procurer ses nippes et les ornements épiscopaux*[46]. Désormais il déploie son énorme capacité de travail.

L'irruption révolutionnaire et la rupture entre les deux ecclésiastiques

Gobel devient d'abord l'œil du roi de France dans le chapitre de Bâle, fournissant des rapports au Ministère des Affaires étrangères et transmettant à ses collègues les désirs de la monarchie française[47]. C'est ainsi qu'en 1775, il travaille contre Joseph de Roggenbach à l'élection épiscopale. On imagine le ressentiment de ce dernier lors de son arrivée sur la cathèdre. Bientôt la mésintelligence entre le suffragant et le prince-évêque éclate au grand jour.

En 1783, Gobel se rend à Paris. Son passage est signalé par quelques minutes de l'abbé de Raze à son «patron», le prince-évêque de Bâle. Le 17 septembre, le chargé d'affaires note: *Hier je me suis occupé toute la journée avec Mirebeck de l'affaire des fiefs dont je connais depuis longtemps toute l'importance. Nous allons la remettre en activité. L'évêque de Lydda peut dans son séjour ici nous donner de fort bonnes observations.* [48] Le même Raze écrit encore le 24 octobre: *Mirebeck travaille actuellement à l'affaire des fiefs d'après les nouvelles notes et instructions qui lui ont été remises pendant le séjour de l'évêque ici.* [49]

En fait, pendant son séjour parisien, Jean-Baptiste Gobel travaille plus pour ses intérêts que pour ceux de l'Evêché de Bâle. Il développe ses réseaux. Puis, parce que l'évêque, qui avait pris ombrage des relations qu'il s'était faites à Versailles, avait restreint ses fonctions de suffragant, il contre-attaque. En 1784, il envoie un mémoire à Vergennes critiquant la vie mondaine du prince et proposant la création d'un diocèse français de Haute Alsace, détaché de celui de Bâle[50]. En 1787, il s'adresse au prince-électeur de Cologne, frère de Joseph II et de Marie-Antoinette, pour lui suggérer de cumuler le diocèse de Bâle en y nommant un coadjuteur[51]. On en est là quand éclatent les événements révolutionnaires.

Après la prise de la Bastille débute «la grande peur». Le Sundgau n'échappe pas aux exactions, ni aux plus folles rumeurs, comme en témoigne cette lettre du 2 août 1789 d'un correspondant de Frédéric de Dietrich, envoyée de Bâle[52]: *Nous sommes inondés de juifs que les paysans ont pillés et que nos bourgeois, par commisération, recueillent et nourrissent. Les Polignac, de Narbonne, de la Marck et autres nous ont quittés, effrayés à ce qu'il paraît de ces bruits de guerre pour se rendre à l'intérieur de la Suisse. On dit que les paysans se sont, à cette heure, retirés du côté de Mulhouse et de Colmar. Il est impossible d'assurer en quoi consiste le ravage qu'ils font car il y a trois jours qu'on vient nous annoncer que le château de Leymen était en feu et nos granges du Sundgau pillées. Eh bien tout subsiste encore comme auparavant. L'on s'accorde au reste en ceci qu'ils ne tuent personne.*

Dès lors s'enclenche le terrible engrenage antireligieux[53]. Ajoutons aux faits bien connus ces bribes inédites de Marie Thérèse Pflieger[54] à Turck, syndic du haut chapitre de Bâle à Arlesheim[55]. C'est ainsi qu'elle écrit le 2 février 1791: *Nous sommes dans ce moment tranquille. Il n'est plus question ni de guerre, ni de contre-révolution. Les prêtres insensiblement prêtent leur serment. Cela nous ramènera le calme. Nous avons de fortes garnisons dans notre province, à ce qu'on dit. Cela nous ramènera aussi de l'argent qu'il est préférable au papier.*[56]

Mais, le 16 février, elle tempête: *Nous avons appris les troubles qui régnaient dans le pays de Porrentruy et que le prince avait demandé des troupes à l'empereur pour le secourir... Nous avons avec cela des prêtres mal intentionnés qui de leur côté font tout ce qu'ils peuvent pour induire* [d'erreur] *le peuple. Ils ne prêchent que de la religion comme quoi nous étions déjà tous hérétiques. Ils font des prières publiques pour entretenir le peuple dans le fanatisme.*

L'opposition à la Révolution: Mgr Joseph de Roggenbach

Dès la prise de la Bastille connue et en pleine «grande peur», le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, prend fermement position. Dans une lettre pastorale du 8 août 1789, spécialement destinée aux *recteurs, administrateurs et vicaires des paroisses du diocèse de Bâle en Alsace*, le prélat ordonne des prières. Citons une partie de ses propos[57]: *Pour cet effet, nous vous invitons, et en tant que besoin vous ordonnons, dans vos prêches et instructions, de prendre à tâche d'inculquer à vos ouailles le respect pour la religion, l'autorité et les lois; de les prémunir contre les persuasions insidieuses et les faux principes, que des personnes mal intentionnées cherchent à leur insinuer; de leur faire goûter les doux effets, qui découlent de la paix, du calme et de la tranquillité de l'Etat, qui ne forme qu'une seule et même famille, dont les individus sont tous frères; et par contre, le danger qu'il y aurait, qu'une conduite contraire de leur part ne fasse disparaître les jours de bonheur et de félicité, qui leur sont préparés; de leur développer les obligations étroites de la charité chrétienne qui nous lient également envers tout le monde sans exception de personnes, de leur présenter la laideur du crime, surtout de l'injustice, la nécessité qu'il y a de la réparer pour pouvoir compter sur la récompense promise aux justes et la certitude qu'il y a que le crime si même il échappe à la punition des hommes, n'échappera jamais à la vengeance divine, et enfin les exhorter à la prière qui est la source de tous biens et l'arme la plus puissante contre l'ennemi du salut; et afin d'intéresser le Ciel d'une manière d'autant plus efficace à nos besoins et à nos maux, Nous ordonnons que des prières soient publiques dans chacune de vos paroisses et faites sous l'exposition du très saint-sacrement en ostensoir, le premier dimanche*

suivant la réception des présentes, pendant vêpres, à la suite desquelles sera donnée une bénédiction solennelle avec les cérémonies et les prières accoutumées en y invitant tous ceux qu'il convient.

Mgr Joseph de Roggenbach réitère ses injonctions le 14 septembre 1789, se plaçant uniquement sur le plan religieux, sans prendre ouvertement position dans le débat politique français[58]: *La France s'est-elle jamais trouvée dans une position où la protection du Ciel lui fût plus nécessaire et où elle dût l'implorer avec plus de ferveur qu'à présent?... Réunissons-nous sans délai et accourons nous prosterner aux pieds des autels.*

Un an plus tard, coup dur pour le prince-évêque de Bâle. C'est François Xavier Valentin Mueg[59], remplaçant le procureur général syndic du département de Colmar, qui est chargé, le 26 septembre 1790, de l'annoncer à Joseph de Roggenbach: *Par la loi du 24 août, il est défendu à toute église ou paroisse de France de reconnaître l'autorité d'un évêque dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère.*[60] Et d'ajouter la convocation des électeurs pour l'élection d'un évêque. Un projet de réponse est conservé: *Quant aux intentions relativement à la résidence que ce décret exige de ma part en votre ville* [Colmar]*, tout embarrassante que soit pour moi cette disposition ainsi que vous le concevrez, Monsieur, aisément, le sentiment qu'elle excite le plus puissamment dans mon âme, est le désir de pouvoir m'y conformer.* [61] Mais cette réponse a-t-elle jamais été envoyée?

Par ailleurs, Mgr Joseph de Roggenbach reçoit un certain nombre de nouvelles par l'abbé de Raze établi à Paris. Citons trois lettres de décembre 1790. Tout d'abord, celle du 1er décembre[62]: *Votre Altesse recevra par ce courrier un ouvrage intéressant que les évêques de l'Assemblée Nationale viennent de donner, dans lequel ils exposent les principes de la Constitution du Clergé. Il serait à désirer que cet ouvrage fût connu dans le diocèse de Votre Altesse*[63]*, pour que les curés, les vicaires, les communautés ecclésiastiques séculières et régulières connaissent parfaitement les principes établis dans l'Eglise depuis le commencement du christianisme et qu'ils y restent fidèlement attachés. De Montmorin m'a assuré qu'il avait écrit à l'Assemblée pour les passeports.* [64]

Dans sa deuxième lettre du 7 décembre, Raze suit l'actualité galopante de Paris. Il rapporte que le prince de Hesse-Darmstadt, souverain étranger possessionné en Alsace comme le prince-évêque de Bâle, a écrit à l'Assemblée et que le pape a condamné la *nouvelle division des diocèses. Il conclut: On est occupé actuellement à l'élection d'un nouvel évêque à Versailles où il n'y en avait point eu encore.*[65] La troisième missive date du 15 décembre[66]. Elle indique quelques initiatives d'autres prélats: *Le mandement de l'évêque de Trèves paraît imprimé. Je présume qu'il le lui aura envoyé, il pourra lui servir de modèle pour*

celui qu'elle jugera à propos de donner. Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, en a donné aussi un pareil et très fort. J'ignore ce qu'a fait le prince-évêque de Spire. Il y a huit à dix jours que son ministre qui est incommodé n'a reçu de ses nouvelles.

Terminons ce dossier par une lettre du 10 janvier 1791 rédigée à Porrentruy[67], destinée aux ecclésiastiques de l'officialité d'Altkirch, indiquant la ligne adoptée par M^gr^ de Roggenbach: *La Cour tient ferme au principe adopté de ne faire avouer aucun acte d'où l'on puisse inférer qu'elle reconnaît la nouvelle Constitution française. On trouve ici que le grand chapitre dont les intérêts sont liés avec ceux de l'évêché ne devrait pas s'écarter non plus de ce principe.* Une position ferme, jusqu'au moment où *il s'agira de redresser les torts, époque que personne ne croit éloignée.* Suit une recommandation sibylline: *Il serait aussi très à propos d'écrire à Madame Pflieger d'Altkirch une lettre semblable à celle que le Conseil des finances a adressée au recteur Wulliam du dit lieu pour se garantir du reproche d'avoir avoué par le silence le géré de cette législation. Il est certain que la Diète* [d'Empire] *s'occupe sérieusement des affaires d'Alsace.*

Une opportunité à saisir: Jean-Baptiste Gobel

Représentant de l'évêque de Bâle, Jean-Baptiste Gobel préside l'Assemblée du clergé des districts réunis de Belfort et Huningue. Il participe à la rédaction des cahiers de doléances qui, entre autres, réclament la création d'un évêché indépendant du Haut-Rhin. Le 5 avril 1789, il est élu député aux Etats-Généraux. Désormais, il vit à Paris et s'engage dans le sens de la Révolution. L'abbé de Raze donne quelques nouvelles de Gobel à M^gr^ Jospeh de Roggenbach. Le 1^er^ décembre 1790, il note[68]: *Votre Altesse recevra par le courrier un ouvrage intéressant que les évêques de l'Assemblée Nationale viennent de donner, dans lequel ils exposent les principes de la Constitution du clergé. M^gr^ l'évêque de Lydda s'est toujours tenu à l'écart et ne l'a pas signé.* Le 15 décembre 1790, de Raze écrit encore[69]: *L'élection de l'évêque de Versailles s'est faite. C'est le curé de Gommecourt qui a été élu. L'évêque d'Autun a eu dix voix, de Lydda cinq.*

Même si Gobel émet quelques réserves au projet de Constitution civile du clergé, il prête, le 3 janvier 1791, le serment, *persuadé que l'Assemblée n'avait pas entendu préjuger sur le spirituel*, selon Raze qui rapporte le propos. Le 10 mars 1791, l'archevêché de Paris ayant été déclaré vacant par suite de l'émigration de M^gr^ de Juigné, Gobel est élu métropolitain par 500 voix sur 671 votants. L'évêque de Lydda en personne informe M^gr^ Joseph de Roggenbach le 15 mars 1791[70]: *Dimanche dernier le corps électoral de cette capitale m'a nommé à*

l'évêché métropolitain du département de Paris et je l'ai accepté. Cette circonstance, quelque flatteuse qu'elle soit pour moi, pénètre mon âme des plus vifs regrets par la nécessité qu'elle m'impose de cesser un service qui m'attachait depuis trente-six ans au siège épiscopal de Bâle et à la personne de Votre Altesse qui l'occupe. Veuillez donc, M^gr^, agréer que par ces présentes je mette dans les mains de Votre Altesse mes pouvoirs de vicaire général et ceux de suffragant qu'à l'exemple de ses prédécesseurs elle a bien voulu me confier.

Pénétré de confiance en l'indulgence de Votre Altesse, je la supplie de me pardonner toutes les fautes ou négligences dont j'ai pu me rendre coupable dans une carrière aussi longue et aussi pénible. Daignez ne vous souvenir que de l'intérêt que je n'ai cessé de prendre à la gloire de Votre Altesse et à la prospérité de Son Eglise.

Comme je me propose, vers la fin de juillet, de faire une absence de cette capitale pour me rendre à mes foyers, je demande d'avance à Votre Altesse la permission de lui aller présenter mes hommages. Je lui fais en même temps la prière de me continuer jusque-là l'usage de l'appartement qu'elle m'a accordé dans son château afin d'y conserver mes effets.

Cette lettre est écrite le lendemain du jour où Gobel est aussi élu évêque constitutionnel du Haut-Rhin par les électeurs réunis à Colmar avec 187 voix sur 341[71]. Simultanément, il est encore élu évêque de Haute-Marne. Gobel opte pour le siège de Paris qui lui offre un revenu de 50000 livres par an, alors que ses dettes s'élèvent à 200000 livres. Le 27 mars 1791, il est solennellement installé à Notre-Dame et sacre ce jour neuf évêques constitutionnels. Le même jour, la dame Heitz, épouse Pflieger, note à Turck: *Voila donc M. de Lydda, le premier évêque de France. Cela doit lui faire grand plaisir. Les électeurs* [du Haut-Rhin] *sont aujourd'hui à élire un autre évêque. On ne sait pas encore sur qui tombera ce sort. Même ils sont très embarrassés*.[72]

L'épilogue est connu. Jean-Baptiste Gobel, qui avait fait de son neveu, Jean-Baptiste Priqueler[73], son vicaire épiscopal à Paris, est guillotiné à Paris le 13 avril 1794, après avoir été accusé d'avoir comploté contre la République lors de son dernier séjour à Porrentruy. M^gr^ Joseph de Roggenbach l'avait précédé de quelques jours dans la tombe, décédé le 9 mars 1794. Son successeur, M^gr^ de Neveu, sollicitera, en vain, *la conservation de son antique et célèbre diocèse*[74].

Claude Muller est professeur d'histoire-géographie à Colmar.

NOTES

[1] Claude MULLER, *Politische Grenze und religiöse Grenze. Das Elsass im 18. Jahrhundert*, in *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 154, 2006, p. 241-270.

[2] Claude MULLER, *Frontières politiques et frontières religieuses: l'évêque de Spire et la monarchie française au XVIII^e siècle*, in *L'Outre-Forêt*, N° 129, 2005, p. 53-62 et *Frankreich und die Fürstbischöfe von Speyer im 18. Jahrhundert*, in *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte,* t. 58, 2006, p. 197-213.

[3] Louis CHÂTELLIER, *Frontière politique et frontière religieuse. L'exemple du diocèse de Strasbourg (1648-1789)*, in *Etudes européennes. Mélanges offerts à Victor-Lucien Tapié,* Paris, 1973, p. 149-170.

[4] Pierre REBETEZ-PAROZ, *Les relations de l'évêque de Bâle avec la France au XVIII^e siècle*, Saint-Maurice, 1943, 486 p.

[5] Dépouillement exhaustif des documents de l'officialité d'Altkirch – tribunal ecclésiastique du diocèse qui traite les affaires alsaciennes du prince-évêque de Bâle – aux Archives départementales du Haut-Rhin (A.D.H.R.) à Colmar, 1 G 1 à 1 G 17.

[6] Les évêques suffragants sont titulaires d'un diocèse fictif, qui n'existe pas, *in partibus infidelium*.

[7] Claude MULLER, *Le siècle des Rohan. Une dynastie de cardinaux en Alsace au XVIII^e siècle*, Strasbourg, 2006, 446 p. et *Geistlicher Vorposten einer königlichen Macht. Die vier Kardinäle von Rohan, Furstbischöfe von Strassburg, zwichen Germania Sacra und Eglise gallicane*, in *Historisches Jahrbuch*, t. 126, 2006, p. 157-189.

[8] Louis VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, Einsiedeln, 1886, 2 volumes, t. II, p. 423-484. Erwin GATZ, *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches (1648-1803),* Berlin, 1990, p. 386-388.

[9] Benoît JORDAN et collaborateurs, *L'abbaye de Pairis dans la haute vallée de la Weiss*, Saint-Dié, 1995, p. 157.

[10] Patrick MADENSPRACHER, *Valentin Michel Antoine Holdt*, in *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne* (N.D.B.A.), N° 17, 1991, p. 1653.

[11] Cet épisode d'après Archives Municipales de Kaysersberg, BB 42, folios 66-68.

[12] Claude MULLER, *Dom François Bourste, abbé de Pairis de 1759 à 1788*, in *Annuaire de la Société d'histoire de Colmar*, t. 37, 1990, p. 67-111.

[13] Robert SCHMITT, *Aubertin*, in *N.D.B.A.*, N° 1, 1982, p. 70.

[14] Patrick MADENSPRACHER, *Jean-Baptiste François Ignace Neef*, in *N.D.B.A.*, N° 28, 1996, p. 2812.

[15] Sur Joseph Didner (1739-1809), voir Louis KAMMERER, *Répertoire du clergé d'Alsace sous l'Ancien Régime (1648-1792)*, Strasbourg, 1983, p. 64, N° 1072.

[16] L'officialité est le tribunal ecclésiastique diocésain.

[17] Claude MULLER, *François Xavier Voisard (1753-1848)*, in *L'Outre-Forêt*, N°40, 1982, p. 42-46 et N° 48, 1984, p. 64-66.

[18] N'est pas mentionné dans le *Répertoire* de l'abbé KAMMERER, car n'est pas curé.

[19] La biographie de tous les conseillers dans Claude MULLER et Jean-Luc EICHENLAUB, *Messieurs. Les magistrats du Conseil souverain d'Alsace et de leurs familles au XVIII^e siècle*, Riquewihr, 1998, p. 270.

[20] Jean Népomucène Peyerimhoff, frère de l'abbesse des cisterciennes de Koenigsbruck, voir Francis RAPP et Claude MULLER, *Koenigsbruck. L'histoire d'une abbaye cistercienne*, Drusenheim, 1998, p. 248-254.

[21] L'histoire de cette abbaye reste à écrire. Par contre, toutes les moniales sont connues, voir Claude MULLER, *Le ciel et les femmes. Les clarisses d'Alspach au XVIII^e siècle*, in *Annuaire des quatre Sociétés d'histoire de la Weiss*, 2002, p. 117-132; 2003, p. 145-160; 2004, p. 73-93.

[22] Jean-Baptiste Adam, voir Louis KAMMERER, *op. cité*, N° 21.

[23] François Joseph Hillenweck, voir Louis KAMMERER, *op. cité,* N° 2269.

[24] Le fils de Christophe de Klinglin, premier président du Conseil souverain d'Alsace de 1747 à 1768, voir Louis KAMMERER, *op. cité*, N° 2746.

[25] Le fils d'Henri François de Boug, premier président du Conseil souverain d'Alsace de 1768 à 1775, voir Louis KAMMERER, *op. cité*, N° 550.

[26] François Auguste GOEHLINGER, *Histoire de l'abbaye de Marbach*, Colmar, 1954.

[27] Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris (A.M.A.E.), Série Mémoires et Documents, fonds Alsace, volume 57, f. 14.

[28] Michel HOF, *L'abbé de Raze, ambassadeur des princes-évêques de Bâle à Paris de 1751 à 1793* (mémoire de licence), Neuchâtel, 1996, 228 p.

[29] A.M.A.E., volume 57, f. 33.

[30] André SCHAER, *Le clergé paroissial en Haute Alsace sous l'Ancien Régime, (1648-1789)*, Paris, 1966, 299 p.

[31] A.M.A.E., volume 57, f. 32.

[32] Sylvie LEMAIRE, *La Commission des Réguliers (1766-1780)*, Paris, 1926.

[33] Antoine Chaumont de La Galaizière, voir Georges LIVET, «Intendants», dans *L'Encyclopédie de l'Alsace,* t. 7, 1984, p. 4281.

[34] A.M.A.E., volume 57, f. 120.

[35] A.M.A.E., volume 57, f,. 120.

[36] Joseph GASS, *Les Alsaciens au Germanicum*, in *Revue Catholique d'Alsace*, 1930, p. 11-12.

[37] Archives de l'ancien Evêché de Bâle (A.A.E.B.) à Porrentruy, GHFAM 2. Dans ce fonds figure le livre de raison de la famille Gobel (1697-1792), photocopie aux A.D.H.R., 7 J 99.

[38] Sur ce frère, le P. Ildephonse, voir Claude MULLER, *Les bénédictins d'Alsace dans la tourmente révolutionnaire,* Langres, 1991, p. 98, N° 29.

[39] A.A.E.B., A 102/3.

[40] A.A.E.B., A 49/1. Voir Louis KAMMERER, *Népotisme et cumuls dans l'ancien diocèse de Bâle au XVIII^e siècle*, in *Archives de l'Eglise d'Alsace*, 1988, p. 115-126.

[41] Louis KAMMERER, *L'origine des dettes de Gobel, évêque suffragant de Bâle*, in *Archives de l'Eglise d'Alsace*, 1989, p. 56-74.

[42] Louis KAMMERER, *Le château des Gobel à Mortzwiller*, dans *Annuaire de la Société d'histoire de Thann-Guebwiller*, 1988-1989, p. 51-54.

[43] A.A.E.B., A 102/3.

[44] A.A.E.B., GHFAM 2.

[45] A.A.E.B., A 102/3.

[46] A.A.E.B., A 102/3.

[47] Alfred RIBEAUD, *Les vues des cardinaux de Rohan, princes-évêques de Strasbourg, sur l'évêché de Bâle*, dans *L'Alsace et la Suisse*, Strasbourg, 1952, p. 241-252.

[48] A.D.H.R., 1 G 3/2, f. 213.

[49] A.D.H.R., 1 G 3/2, f. 219.

[50] Cité par Louis KAMMERER, «*Gobel*, in *N.D.B.A.*, N° 13, 1988, p. 1208-1210 (remarquable notice).

[51] M. BRAUBACH, *Bischof Gobel, Kurfürst Max Franz von Köln und das Bistum Basel*, in *Historisches Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. 1, 1940, p. 300-311.

[52] Rodolphe REUSS, *L'Alsace pendant la Révolution française. Correspondances adressées à Frédéric de Dietrich*, in *Revue d'Alsace*, 1923, p. 295. Des témoignages semblables ont été publiés par Paul-Bernard MUNCH, *Le Sundgau en 1789 vu par une Mulhousienne*», dans *Annuaire du Sundgau,* 1993, p. 343-345 et Maurice de REINACH, *Correspondance de la comtesse de Barbier Schroffer pendant la Révolution*, in *Annuaires du Sundgau*, 1989, 1990, 1991, 1992. De manière générale, voir Patrick MADENSPACHER, *Aspects de la Révolution en Sundgau*, in *Revue d'Alsace*, t. 116, 1989-1990, p. 57-68 et Louis ABEL, *Le Sundgau, une société mûre pour la Révolution*, in *Saisons d'Alsace*, N° 104, 1989, p. 253-264.

[53] Dominique VARRY et Claude MULLER, *Hommes de Dieu et Révolution en Alsace*, Paris, 1993, p. 326; Claude MULLER, *Religion et Révolution en Alsace*, in *Annales historiques de la Révolution Française*, N° 337, juillet-septembre 2004, p. 63-83. De manière plus ponctuelle concernant le Sundgau, voir Antoine GERTHOFFER, *Troubles révolutionnaires à la frontière suisse entre 1789 et 1792*, in *Annuaire du Sundgau*, 1988, p. 71-180; Gabrielle CLAERR-STAMM, *Destin de quelques prêtres et religieux sundgauviens dans la tourmente révolutionnaire*, in *Annuaire du Sundgau*, 1988, p. 181-211; Christian SUTTER, *Troubles révolutionnaires dans le district d'Altkirch (1792-1795)*, in *Annuaire du Sundgau*, 1988, p. 213-226; Lucien KIECHEL, *La Révolution à Huningue*, in *Bulletin de la Société d'histoire de Huningue,* N° 33, 1988, p. 11-21; Louis SCHLAEFLI, *La chronique d'époque révolutionnaire de François Joseph Krust, curé de Knoeringue*, in *Annuaire du Sundgau*, 1999, p. 291-308; Gérard HIMMELBERGER, *Jean Henri Blamont, prêtre missionnaire sous la Révolution*, in *Annuaire du Sundgau*, 1999, p. 285-290.

[54] Grégory OSWALD, *Pflieger*, in *N.D.B.A.* N° 29, 1997, p. 2999-3000 et *Jean Adam Pflieger (1744-1801). Un Sundgauvien dans la tourmente révolutionnaire*, in *Annuaire du Sundgau*, 1996, p. 51-88.

[55] A.D.H.R., 1 G 17.

[56] La monnaie de papier ou assignat était gagée sur les biens de l'Eglise confisqués. Elle se dépréciera constamment.

[57] A.D.H.R., 1 G 7/2. On trouvera le texte intégral publié par André SCHAER, *Le chapitre rural Ultra Colles Ottonis*, in *Archives de l'Eglise d'Alsace,* 1970, p. 169.

[58] A.D.H.R., 1 G 7/2, f. 3.

[59] Jean-Marie SCHMITT, *Mueg*, dans *N.D.B.A.*, N° 27, 1996, p. 2727.

[60] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 7.

[61] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 7.

[62] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 1.

[63] De Raze souscrivait donc. Mais qu'en pense M^gr^ de Roggenbach?

[64] Nécessaire pour se rendre dans la partie française du diocèse.

[65] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 2.

[66] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 3.

[67] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 8.

[68] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 1.

[69] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 3.

[70] A.D.H.R., 1 G 7/1, f. 1, f. 12. Voir aussi Louis VAUTREY, op. cité, vol. 2, p. 444.

[71] Jules JOACHIM, *L'élection de l'évêque constitutionnel du Haut-Rhin (1791)*, in *Archives de l'Eglise d'Alsace*, 1949-1950, p. 285-329, surtout p. 312.

[72] A.D.H.R., 1 G 17.

[73] Jules JOACHIM, *Le chanoine Priqueler*, in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation,* 1956, p. 33-48.

[74] Marco JORIO, *Je cherche la conservation de mon très antique et célèbre diocèse. Der letzte Basler Fürstbischof Franz Xaver von Neveu zwischen Säkularisation und Wiederaufbau,* dans Volker RÖDEL e.a., *Säkularisation am Oberrhein*, Ostfildern, 2004, p. 83-96.